

Farrier, Sophie - le 26 septembre 2005

Le 26 septembre 2005, la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale, N° 705-61-054027-046) suite au plaidoyer de culpabilité, a reconnu Mme Sophie Carrier coupable de l'infraction suivante :

Entre février 2003 et février 2004, à Joliette, district judiciaire de Joliette, alors qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, s'est laissée sciemment annoncer ou désigner par le titre d'évaluateur agréé dans l'annuaire téléphonique "pages jaunes" édition 2003-2004 de Joliette et environs publié par GROUPE PAGES JAUNES CIE, contrevenant ainsi à l'article 188.1 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) et se rendant passible des amendes prévues à l'article 188 du Code des professions.

Mme Sophie Farrier a été condamnée au paiement d'une amende de 1000 \$.